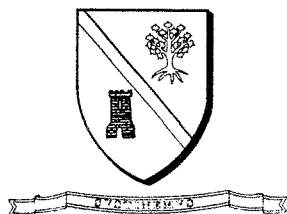


## MAIRIE DE SARCEY



## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Le lundi 11 avril 2022 à 19h30, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

*Présents* : Olivier LAROCHE, Alain MORIVAL, Ghislaine CARRIER, Daniel MULATON, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Mickaël BARDOUX, Clarisse FERRIER.

*Pouvoirs* : D. AUROUSSET à O. LAROCHE, L. BUREI à D. NIORT, M. BOURBON à C. FERRIER

*Absent* : Mylène PISS

*Secrétaire de séance* : D. NIORT

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

### COMPTE DE GESTION 2021

M. le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'année 2021 du Service de Gestion Comptable de Tarare, dont les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET COMMUNE			
	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total</u>
Recettes nettes	436.092,78 €	661.000,81 €	1.097.093,59 €
Dépenses nettes	842.745,98 €	523.397,35 €	1.366.143,33 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 406.653,20 €</b>	<b>137.603,46 €</b>	<b>- 269 049,74 €</b>
Report	900.883,98 €	81.302,19 €	982.186,17 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>494.230,78 €</b>	<b>218.905,65 €</b>	<b>713.136,43 €</b>

Le compte de gestion établi et transmis par le Service de Gestion Comptable de Tarare, est en identité de valeurs avec le compte administratif de la Commune. Il n'appelle pas ni observations, ni réserves.

Après lecture des résultats, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion du Service de Gestion Comptable de Tarare pour l'exercice 2021 du budget Commune.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2021 dont les montants s'établissent comme suit :

BUDGET COMMUNE				
<u>Fonctionnement</u>	<u>prévu</u>	<u>réalisé</u>	<u>reporté</u>	
Recettes	673.774,28 €	661.000,81 €	81.302,19 €	
Dépenses	673.774,28 €	523.397,35 €		
<b>Résultats</b>		<b>137.603,46 €</b>	<b>218.905,65 €</b>	
<u>Investissement</u>	<u>prévu</u>	<u>réalisé</u>	<u>reporté</u>	<u>restes à réaliser</u>
Recettes	1.186.963,98 €	436.092,78 €	900.883,98 €	0,00 €
Dépenses	1.186.963,98 €	842.745,98 €		43.440,48 €
<b>Résultats</b>		<b>- 406.653,20 €</b>	<b>494.230,78 €</b>	

Le compte de gestion établi et transmis par le Service de Gestion Comptable de Tarare, est en identité de valeurs avec le compte administratif de la Commune. Il n'appelle pas d'observations.

Hors présence de M. le Maire et après en avoir délibéré sous la présidence d'Alain MORIVAL, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif du budget Commune de l'exercice 2021.

### BUDGET PRIMITIF 2022

M. le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de la Commune, qui s'établit comme suit :

<b>BUDGET COMMUNE / SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Chap. / Opé	Libellé	Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	143.937,40 €	16.500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	57.886,39 €	
20	Immobilisations incorporelles	10.500,00 €	
21	Immobilisations corporelles	40.000,00 €	
42	VOIRIE	54.770,00 €	
45	EXTENSION MAIRIE	10.136,44 €	
46	ÉCOLE	5.137,60 €	
48	ÉLABORATION DU PLU	5.800,00 €	
50	PLAN DE SAUVEGARDE	5.000,00 €	
61	ACQUISITION MATÉRIEL DIVERS	13.738,81 €	
68	AIRE DE JEUX D'ENFANTS	7.058,32 €	26.000,00 €
69	POLARITÉ LOISIRS	15.700,00 €	
70	RÉNOVATION IMMEUBLE ÉPICERIE	201.543,92 €	
71	RÉNOVATION ÉGLISE	181.101,14 €	
020	Dépenses imprévues	14.027,58 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		65.000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1.606,82 €
001	Résultat d'investissement reporté		494.230,78 €
<b>TOTAL</b>		<b>603.337,60 €</b>	<b>603.337,60 €</b>

<b>BUDGET COMMUNE / SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	275.470,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	287.700,00 €	
013	Atténuations de charges		1.180,00 €
014	Atténuations de produits	18.000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	112.195,00 €	
66	Charges financières	15.691,61 €	
67	Charges exceptionnelles	1.505,00 €	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		3.450,00 €
73	Impôts et taxes		465.007,12 €
74	Dotations, subventions et participations		130.745,49 €
75	Autres produits de gestion courante		11.070,00 €
022	Dépenses imprévues	53.106,47 €	
023	Virement à la section d'investissement	65.000,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1.690,18 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		218.905,65 €
<b>TOTAL</b>		<b>830.358,26 €</b>	<b>830.358,26 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif 2022 de la Commune, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

### **CONTRIBUTION AU SYDER POUR L'ANNÉE 2022**

M le Maire annonce que la contribution de la commune au SYDER pour 2022 s'élève à 39.075,66 €. Elle comprend notamment l'adhésion au syndicat, la maintenance et l'exploitation du réseau, la consommation de l'éclairage public, le remboursement des travaux effectués sur la commune.

Il précise que la contribution peut être répartie entre une part fiscalisée et une prise en charge par le budget communal. Après avoir rappelé la situation des années précédentes, il est proposé de répartir cette participation entre budget communal et fiscalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'inscrire au budget 2022 une participation de 14.000 €,
- DÉCIDE de fiscaliser le reste de la contribution, soit 25.075,66 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

### **AIDE EXCEPTIONNELLE : CRISE EN UKRAINE**

M. le Maire indique que l'AMF (association des Maires de France) a fait un appel aux communes pour contribuer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

La commune peut prendre sa part, dans la mesure de ses moyens, dans l'élan de solidarité international qui s'est mis en place. Après avoir organisé une collecte matérielle, une participation financière peut être envisagée via le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), créé par l'État et destiné aux collectivités territoriales souhaitant apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires soudaines (événement climatique) ou durables (conflits...) à travers le monde.

Ce fonds assure :

- une prise en charge par des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence et en liaison étroite avec les organisations internationales et ONG françaises ;
- une réponse française coordonnée ;
- une réponse à des besoins réels identifiés sur le terrain et sélectionnés selon un rapport coût/efficacité ;
- une traçabilité des fonds versés : informations sur les actions menées et rapport d'activité quel que soit le montant du versement ;
- la pertinence des projets sélectionnés par le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien, en lien avec la collectivité contributrice. Le MEAE signe une convention de subvention avec l'opérateur retenu et assure un suivi des actions menées, en tenant informée la collectivité territoriale donatrice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine par un don d'un montant de 508,00 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE et affecté à l'action Ukraine (RC-1-2-00263-action Ukraine)
- DIT que ce don sera officialisé par courriel ou par voie postale en cours de versement :
  - auprès du service recettes de la DSFIPE par transmission par courriel ([dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr)) d'une copie de la délibération,
  - auprès du Centre de crise et de soutien du MEAE en adressant une copie de ce message ([comptabud209.cdcs@diplomatie.gouv.fr](mailto:comptabud209.cdcs@diplomatie.gouv.fr))
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

### ➤ **Espaces publics / sécurité**

Mickaël BARDOUX annonce que :

- la journée de plantations aura lieu le jeudi 12 mai 2022,
- l'aire de jeux d'enfants ouvrira cette semaine, après nettoyage du mobilier,
- l'implantation de l'aire de street work-out est envisagé en juin à proximité de l'école

### ➤ **Urbanisme**

Daniel MULATON dresse l'état d'avancement des autorisations d'urbanisme depuis le conseil du 8 février :

- Chemin des Places : DP accordée pour ravalement de façades
- Rue de Saules : DP accordée pour pompe à chaleur en façade
- Route de Bois Dieu : DP accordée pour abri de jardin
- Chemin de Quicury : PC accordé pour modification de toiture d'un abri
- Rue des Saules : PC accordé pour cave enterrée
- Chemin de Fontlavis : PC refusé pour extension d'une habitation
- Rue Centrale : PC accordé pour piscine
- Route des Tuileries : PC accordé pour changement de destination et modification d'ouvertures

Il fait également part de la réception de la demande d'agrément pour la micro-crèche.

### ➤ **Voirie**

Daniel MULATON indique qu'agents et élus ont rebouché des trous dans le chemin du Martin le 24 mars.

Il rapporte des travaux réalisés ou prévus par la Communauté de communes sur les voies communautaires :

- 7 avril : rebouchage par enrobé à froid
- Mai : rebouchage par enrobé à chaud
- Mai : travaux route de Magny

M. le Maire fait part au Conseil de l'avis favorable récent des services de l'État sur la priorisation à droite dans l'agglomération et la 1<sup>e</sup> tranche de travaux sur la RD118.

### ➤ **Bâtiments / Vie associative**

Ghislaine CARRIER informe le Conseil de la préparation en cours de l'animation mobilité sur la voie du Tacot du 15 mai pour les semaines de l'environnement.

### ➤ **Tourisme / Vie économique**

Alain MORIVAL indique que des contacts sont établis avec des personnes intéressées pour reprendre l'épicerie.

Il signale que la Croix de la Forge a été réparée et que des visites « Pique-nique » proposées par l'office de tourisme auront lieu les jeudis 14 et 28 avril.

### ➤ **Enfance-Jeunesse**

Delphine NIORT annonce que la journée rando-déchets est reportée au samedi 7 mai matin.

Elle rappelle que l'exposition « Nos jeunes ont du talent » sera organisé sur le week-end des 14 et 15 mai.

Elle ajoute qu'une préparation aux oraux du Bac a été proposée aux lycéens, et sera également offerte aux 3<sup>e</sup>.

Elle indique qu'un chantier jeunes est en cours de préparation pour juillet avec réfection des peintures des locaux occupés par le Club des Jeunes et les assistantes maternelles.

## INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### ➤ Intercommunalité

Alain MORIVAL confirme que les autocollants n'ont été posés que sur les bacs jaunes sur notre commune, et non sur les noirs.

M. le Maire fait un retour du conseil communautaire de ce jeudi 7 avril 2022 au cours duquel les budgets primitifs ont été votés avec possibilité de recours à l'emprunt et passage du taux de la taxe sur les ordures ménagères (TEOM) de 8,95% à 9,95%. Il ajoute que ce Conseil a aussi été l'occasion de valider les conventions touristiques avec le Beaujolais et le Lyonnais et le lancement du marché pour les œuvres d'art pour les parcours artistique et culturel : les murmures du temps.

Il annonce un séminaire participatif pour l'élaboration du projet de territoire de la Communauté de communes le 7 samedi matin à Sourcieux-les-Mines.

M. le Maire rapporte les principaux points du conseil syndical du SYDER du 22 mars : vote des budgets et des participations des communes, contrat chaleur renouvelable avec l'ADEME et 4 intercommunalités dont la CCPA, création d'une SAS pour développer le photovoltaïque.

### ➤ Divers

M. le Maire indique que la tenue de la Kylian run le dimanche 1<sup>er</sup> mai engendrera des fermetures temporaires des routes de St-Romain et de Tarare.

Il rappelle les horaires de la cérémonie du 8 mai : 9h30 à Sarcey, 10h15 à St-Germain puis à 11h00 à Nuelles.

Le prochain Conseil se déroulera à la mi-mai à une date à convenir.

La séance est levée à 22h40.

Delphine NIORT  
Secrétaire de séance

